

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER : (418) 644-8222

Québec, le 3 octobre 2003

Monsieur Nicolas Juneau
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de
Rimouski

Monsieur,

Pour les besoins de son analyse, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité souhaite obtenir l'information suivante :

- Le promoteur a produit une variante de projet qui ne comporte plus de système de captage des biogaz au LES existant, mais seulement un au niveau du LET projeté puisqu'il considère que l'exigence prévue au projet de règlement sur la qualité de l'air a été modifiée pour le critère de $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ utilisé comme seuil maximal pour les retombées de composés soufrés totaux (SRT) à la limite de propriété.

La commission souhaite donc obtenir des précisions sur l'utilisation plus subjective du critère de $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ recommandé par le MENV (Réponses aux questions et commentaires du MENV, p. 35) et sur les nouvelles modalités de gestion concernant les émissions de biogaz provenant des lieux d'enfouissement sanitaire.

...2

La commission souhaite recevoir une réponse de votre part dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in cursive script, reading "Ginette Giasson".

Ginette Giasson
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission